



ÉTAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

(Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites)

ETABLI LE MARDI 15 JUILLET 2014

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
Ind. LHERISSON La Crois des Forges 24220 BEZENAC	MAISON LA CROIS DES FORGES 24220 BEZENAC

REF DOSSIER : ATEZ-6-379

CONCLUSION

Indices d'infestation de termites dans le bâti
Des constatations diverses ont été formulées

Cachet de l'entreprise	Date de visite et d'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment <input type="checkbox"/>
 <p>109, Rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX Tel. 05 53 09 77 43 - apg.diap@orange.fr</p>	Visite effectuée le : 11/07/2014 Fait à PERIGUEUX , le mardi 15 juillet 2014 Nom : Mickael Lerein Signature de l'opérateur 

**Ce rapport contient 13 pages indissociables et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 3 exemplaires. La durée de validité de cet état est de six mois.**



Sommaire

A. Désignation du ou des bâtiments.....	2
B. Désignation du client.....	2
C. Désignation de l'opérateur de diagnostic.....	2
D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas	3
E. IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :.....	4
F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :.....	4
G. Moyens d'investigation utilisés	5
H. Constatations diverses.....	5

IMPORTANT

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé, à l'occupant de l'immeuble, l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

A. DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Adresse du bâtiment :	La Crois des Forges 24220 BEZENAC	Nombre de Niveaux :	
Référence cadastrale :	Non communiqué	Supérieurs :	3 niveau(x)
Lot de copropriété :		Inférieurs :	aucun niveau inférieur
Type:	Maison	Propriété bâtie :	Oui
Usage :	habitation	En copropriété :	Non
Date de construction :	avant le 1er janvier 1949	Caractéristiques :	Jardin
		Partie :	Partie Privative

Visite réalisée le **11/07/2014** - temps passé :

Existence d'un arrêté préfectoral

B. DESIGNATION DU CLIENT

Propriétaire :		Donneur d'ordre :	
Nom :	Ind. LHERISSON	Nom :	Agence AGENCE DU PERIGORD
Adresse :	La Crois des Forges 24220 BEZENAC	Adresse :	pl. de la Liberté - 24220 - St CYPRIEN

Cette mission a été réalisée en présence de Mme MAILLARD

C. DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom : **Mickael Lerein**

Société :

Raison sociale: **SARL APG**

Adresse : 109, rue Louis Blanc 24000 PERIGUEUX

SIRET : 448 284 224 00020

Assurance (Nom, N° de police et date de validité) : GENERALI - SARL DUMAS ASSOCIE N°AL 441804 valide jusqu'au 31/12/2014

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

SQI SOCOTEC CERTIFICATION

les Quadrants

3 avenue du Centre - Guyancourt - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Certification : N°DTI/0710-064 délivré par SQI valable jusqu'au 14/10/2017

D. IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS

Le contrôle est effectué sur les éléments visibles et accessibles sans démontage ni manutention

Pièces visités dans le bâtiment :

- Liste des pièces : Chambre, Salle d'eau, Cave, Cave 2, Garage, Chaufferie, Toilette, Séjour, Comble sur séjour, Cuisine, Salon, Palier, Chambre 2, Chambre 3, Salle de bain, Comble
- Annexe : Abri de jardin, Four à pain

Niveau	Parties d'Immeuble Bâties visitées(1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et observations	
0	Chambre	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : moquette sur béton Plinthes : Murs : papier peint sur Briques/parpaings doublage	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : solives et plancher bois Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Salle d'eau	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage sur béton Plinthes : Murs : carrelage sur Briques/parpaings doublage	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : peinture sur doublage placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Cave	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: Sol : béton Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : solives et plancher bois Autre : /	• Indices d'infestation de Termites souterrains : Linteau.
0	Cave 2	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: Sol : béton Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : solives et plancher bois Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Garage	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: Sol : béton Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Chaufferie	Ouv. porte: papier peint sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : béton Plinthes : Murs : enduit sur Briques/parpaings	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : doublage plaques aggro Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Toilette	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage sur béton Plinthes : Murs : carrelage sur Briques/parpaings & plâtre	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : papier peint sur doublage placoplâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Séjour	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : carrelage sur béton Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
1	Comble sur séjour	Ouv. porte: bois Dorm. porte: bois Sol : plancher Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
1	Cuisine	Ouv. porte: bois Dorm. porte: bois Sol : linoléum sur plancher Plinthes : Murs : papier peint sur Moellons & plâtre	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : solives et plancher bois Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.

Niveau	Parties d'Immeuble Bâties visitées(1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et observations	
1	Salon	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : plancher sur plancher Plinthes : Murs : papier peint sur Moellons & plâtre	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : solives et plancher bois Autre : /	• Indices d'infestation de Termites souterrains : Solivage, Plinthes.
2	Palier	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : moquette sur plancher Plinthes : Murs : papier peint sur Briques/parpaings & plâtre	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
2	Chambre 2	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : moquette sur plancher Plinthes : Murs : papier peint sur Moellons doublage brique	Ouv. fenêtre : papier peint sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
2	Chambre 3	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : moquette sur plancher Plinthes : Murs : papier peint sur Moellons doublage brique	Ouv. fenêtre : papier peint sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
2	Salle de bain	Ouv. porte: peinture sur bois Dorm. porte: peinture sur bois Sol : linoléum sur plancher Plinthes : Murs : peinture sur Moellons doublage brique	Ouv. fenêtre : peinture sur bois Dorm. fenêtre : peinture sur bois Volet : Plafond : peinture sur briquettes plâtre Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
3	Comble	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : Plinthes : Murs :	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Annexe - Abri de jardin	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : béton Plinthes : Murs : Structure bois et moellons	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.
0	Annexe - Four à pain	Ouv. porte: Dorm. porte: Sol : Plinthes : Murs : Moellons	Ouv. fenêtre : Dorm. fenêtre : Volet : Plafond : éléments de charpente Autre : /	• Absence d'indices d'infestation de termites.

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. IDENTIFICATION DES PARTIES D'IMMEUBLES N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

NEANT

F. IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :

Vide sous doublage mural et plafond inaccessible, sol sous revêtement inaccessible, maison meublée, par conséquent les sondages n'ont pas été exhaustifs.

G. MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

La mission se limite aux pathologies du bois d'œuvre de l'ensemble immobilier cadastré sur les parties visibles, accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, par sondage des éléments sans démolition, sans dégradations, sans manutention d'objets encombrants, sans déplacement de meubles, appareils électroménager, sans dépose de revêtements de sol, de murs et de faux plafonds.

L'accessibilité des charpentes visibles seulement par détuilage, nécessite l'accord écrit du client et reste à sa charge.

Les moyens suivants sont utilisés pour détecter une éventuelle présence de termites :

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
- examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

- sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

Autres moyens matériels d'investigation :

- : Loupe grossissante x10, échelle 3.60m, combinaison, pic à souche, burin, massette, ciseau à bois....

H. CONSTATATIONS DIVERSES



Recherche notamment d'indices de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois, de présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats, de fuites d'eau, d'un traitement antérieur, d'un encombrement, etc.

Niveau	Parties d'immeuble bâties et non bâties visitées (1)	Ouvrages Parties d'ouvrages et éléments à examiner (2)	Résultat du diagnostic d'infestation (3) et constatations
0.1	Batiment	Solivage, Linteaux, Bois de charpente	<ul style="list-style-type: none"> • Indices d'autres agents de dégradation biologique du bois (Hespérophone) . Indices d'autres agents de dégradation biologique du bois (Petite vrillette) . • Indices d'autres agents de dégradation biologique du bois (Pourriture fibreuse) .

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

Cachet de l'entreprise	Date de visite et d'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment <input type="checkbox"/>
 <p>135, Rue Louis Blain - 74000 PERIGUEUX Tel. 06 53 93 77 43 - apg.diap@orange.fr</p>	<p>Visite effectuée le : 11/07/2014</p> <p>Fait à PERIGUEUX , le mardi 15 juillet 2014 Nom : Mickael Lerein</p> <p>Signature de l'opérateur</p> 

Nota. – Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation



Annexe : références réglementaires et autres informations

Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites

Cet état est établi conformément à la norme NF P 03-201.

La validité du présent rapport est fixée, par décret, à six mois à compter du jour de la visite.

Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 : « Art. R. 271-5. - Par rapport à la date de la promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, les documents prévus aux 1°, 3°, 4° et 6° du I de l'article L. 271-4 doivent avoir été établis depuis moins de six mois pour l'état du bâtiment relatif à la présence de termites. »

Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Autres Informations :

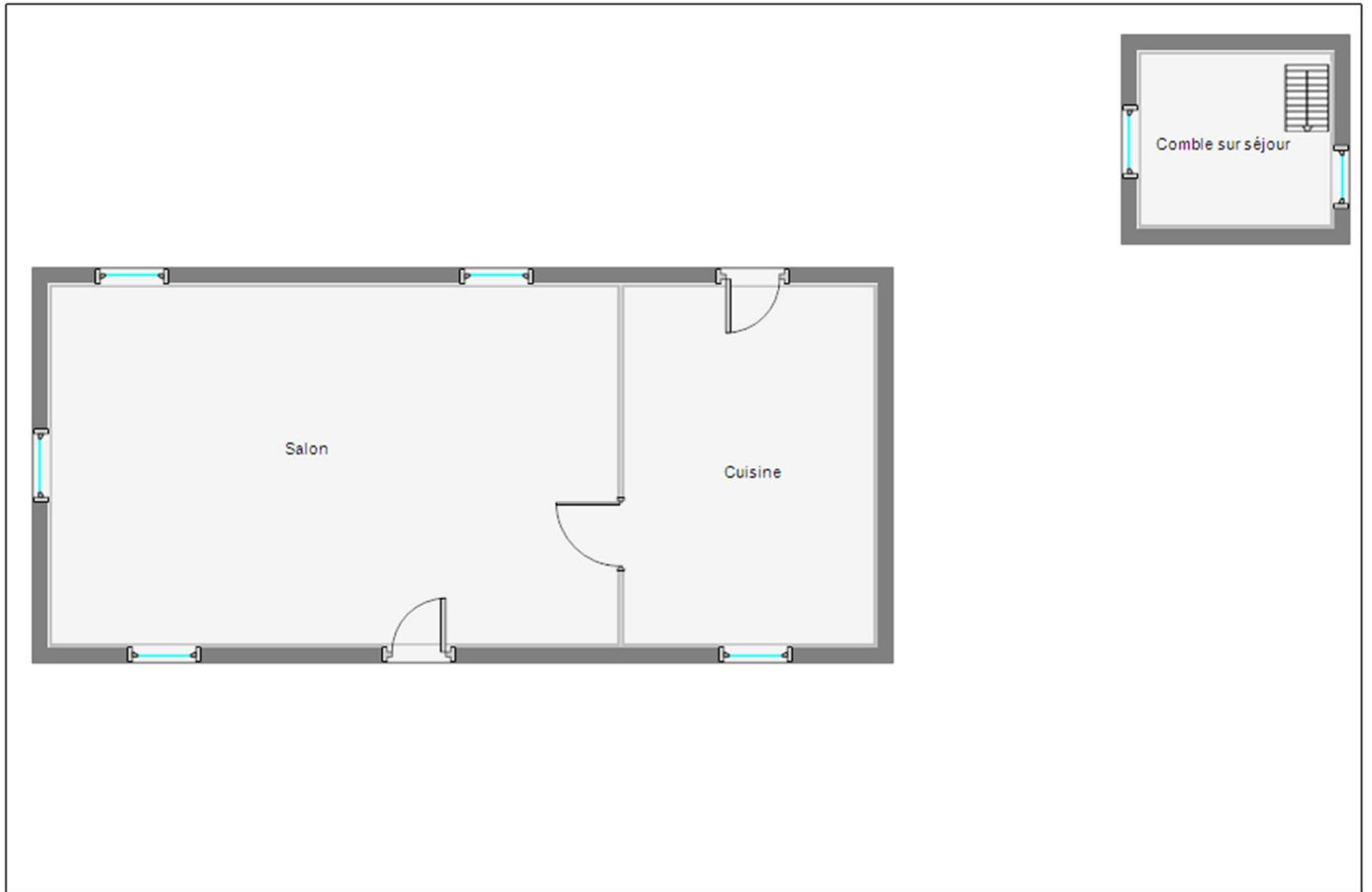
- *le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission ;*
- *L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux*
- *notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'invasions ultérieures des termites au jour de notre visite, ne pouvant notamment préjuger de l'état termites des immeubles ou terrains avoisinants ou mitoyens et des risques de propagation afférents, ni des traitements qui seront éventuellement fait sur ces dits immeubles.*

Annexe : croquis

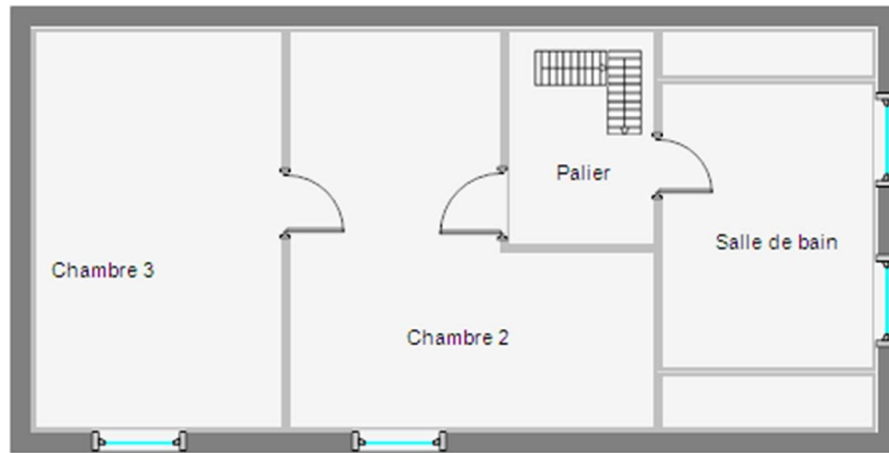
⊘ Locaux inaccessibles, → Sens de la visite, **A** Absence sur décision de l'opérateur, **A^a** Absence après analyse, **P** Présence sur décision de l'opérateur, **P^a** Présence de parasite à confirmer par analyse, **P^a** Présence de parasite confirmé par analyse, **T** Trace de parasite sur décision de l'opérateur, **T^a** Trace de parasite confirmé par analyse, **T^a** Trace de parasite à confirmer par analyse.



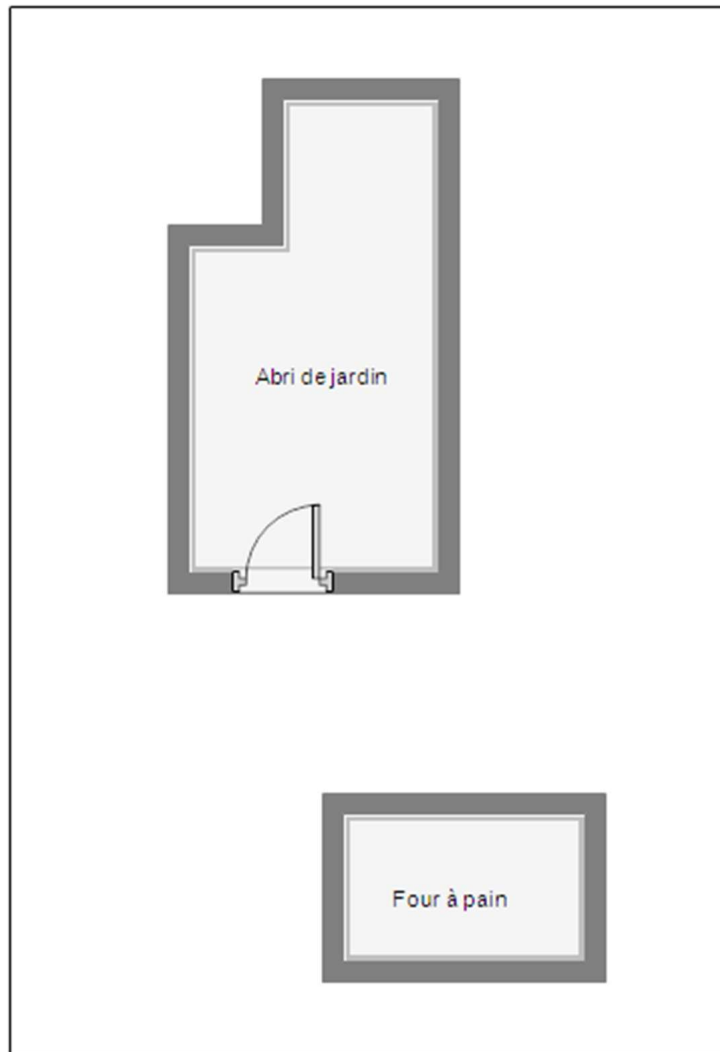
Ind. LHERISSON
Maison - La Crois des Forges 24220 BEZENAC
Niveau 0



Ind. LHERISSON
Maison - La Crois des Forges 24220 BEZENAC
Niveau 1




Ind. LHERISSON
Maison - La Crois des Forges 24220 BEZENAC
Niveau 2



Ind. LHERISSON
Maison - La Crois des Forges 24220 BEZENAC
Niveau 0 - Annexe



Annexe : Certificat de l'opérateur



CERTIFICAT

N° DTI / 0710-064

Certifié par la présente que :


MICKAEL LEREIN

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU(ES) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	15/10/2012	14/10/2017
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb	15/10/2012	14/10/2017
TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites, dans le bâtiment en métropole	15/10/2012	14/10/2017
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	08/01/2013	07/01/2018
DPE - tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	15/10/2012	14/10/2017
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	21/11/2013	20/11/2018


qui ont été réalisées par Socotec Certification conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 21 novembre 2005 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 7 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 19 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 19 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification
- Arrêté du 2 décembre 2011 relatif aux critères de certification des techniciens des prestations physiques, pour les travaux de repérage et de diagnostic amiantés dans les immeubles labellisés et les critères d'acceptation des organismes de certification



ACCREDITATION N° 005
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

Directeur Général
de SOCOTEC Certification



ERIC LEROY

Le certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification est indiquée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification à l'adresse www.socotec-certification.com
Socotec Certification - SAS au capital de 40 000 euros - RCS Versailles 430 964 309 - Les Dujardins - 3 avenue de Centre - Guyancourt - 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex - www.socotec-certification.com



Annexe : Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

Nous, soussignés GENERALI dont le siège social est situé 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS, Le Cabinet DUMAS & Associés attestons garantir par contrat N° AL441804.

Nom de l'assuré : APG

Demeurant : 109, rue Louis Blanc 24000 PERIGUEUX

contre les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles de **Diagnosticteur Immobilier**.

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

- Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente

Le Constat de risque d'exposition au Plomb	Le Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Le repérage d'amiante (avant transaction, avant/après travaux et démolition, dossier technique amiante)	L'Etat de l'installation intérieure d'électricité
La présence de Termites	Etat des risques naturels et technologiques
L'Etat de l'installation de Gaz	Le Contrôle des installations d'Assainissement NON collectif
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier ➤ Les activités complémentaires suivantes : 	
La présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores	Certificat aux normes de Surfaces et d'Habitabilité et Prêt à Taux Zéro
Etat descriptif de division	Certificat des travaux de réhabilitations et Investissement locatif dans le neuf et l'ancien (Dispositions Robien & Borloo)
Etat des lieux locatifs	Contrôle d'Assainissement Collectif
Analyse de la teneur en plomb de l'eau potable	Loi SRU : Dossier de diagnostic technique pour mise en copropriété d'Immeubles de plus de 15 ans
Diagnostic risque d'intoxication par le plomb	Etat du dispositif de sécurité des piscines
Diagnostic Radon	Calcul des Millièmes de Copropriété
Recherche de plomb avant travaux	Relevé de côte et de plan de l'existant
	Prise de mesure

MONTANT DE LA GARANTIE :

Tous Dommages Confondus : 1.300.000 € par sinistre et 1.5 00.000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2014 au 31 /12/ 2014.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des termes et limites du contrat d'assurance, et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Périgueux, 22/11/2013
Pour faire valoir ce que de droit
GENERALI PAR DELEGATION

SARL DUMAS ET ASSOCIES
ASSURANCES P.O.
78, rue V. Hugo - 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 35 79 30 - Fax 05 53 35 79 39
ORIAS 09052960



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, **Mickael Lerein**,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le mardi 15 juillet 2014

Mickael Lerein